



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur Birmanie/Myanmar

*2865ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Luxembourg, le 29 avril 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne demeure profondément préoccupée par la situation en Birmanie/au Myanmar et, une fois encore, engage instamment les autorités de ce pays à prendre rapidement des mesures en vue de permettre la transition vers un gouvernement civil légitime et de parvenir à la réconciliation nationale.
2. Le Conseil prend acte du rapport du conseiller spécial des Nations unies pour le Myanmar, M. Ibrahim Gambari, concernant l'absence de résultats immédiats et concrets de sa récente visite en Birmanie/au Myanmar. L'UE réaffirme qu'elle soutient sans réserve la mission de bons offices menée par le Secrétaire général des Nations unies et appelle les pays partenaires, en particulier les voisins de la Birmanie/du Myanmar, à faire de même.
3. Le Conseil salue le travail accompli par l'envoyé spécial de l'UE, M. Piero Fassino, pour soutenir les efforts déployés par les Nations unies et pour coordonner l'action menée avec les partenaires asiatiques. L'UE va intensifier ses consultations étroites avec les membres de l'ASEAN et d'autres voisins de la Birmanie/du Myanmar, y compris ceux qui sont représentés au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.
4. Le Conseil reste convaincu que seul un processus associant pleinement tous les acteurs du pays, y compris Daw Aung San Suu Kyi et les groupes ethniques, conduira à la réconciliation nationale et à la stabilité. En conséquence, le Conseil est d'avis que le projet de constitution, le référendum et les élections, tels qu'ils sont actuellement envisagés, ne permettront pas de résoudre les nombreux problèmes auxquels la Birmanie/le Myanmar doit faire face.

P R E S S

5. Le Conseil engage les autorités à autoriser la tenue d'un débat libre et ouvert sur la constitution, associant tous les acteurs politiques, avant le référendum du 10 mai, et à abroger les lois interdisant toute critique de la convention nationale et du référendum. L'UE appelle les autorités à s'assurer que le référendum sera libre et régulier et à proposer qu'il fasse l'objet d'une observation internationale. Le Conseil demande instamment aux autorités de garantir la transparence du processus politique et d'informer clairement la population de la Birmanie/du Myanmar sur le processus politique à venir et les élections prévues en 2010.
6. Le Conseil craint que le projet de constitution prévoie des restrictions concernant l'éligibilité à des postes politiques de haut rang, qu'il autorise les militaires à suspendre la constitution à leur gré et qu'il néglige de prendre en compte la diversité ethnique du pays.
7. Le Conseil demande une nouvelle fois la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, y compris de Daw Aung San Suu Kyi, et déplore l'intensification des actes d'intimidation et de violence à l'approche du référendum. Il exhorte à nouveau les autorités à coopérer pleinement avec le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar et à mettre en œuvre ses recommandations.
8. Le Conseil prend note de l'adoption, ce jour, de la position commune renouvelant pour une nouvelle période de douze mois les mesures restrictives à l'encontre des personnes responsables des violations des droits de l'homme en Birmanie/au Myanmar et de l'évolution insuffisante de la situation dans le pays. Rappelant ses conclusions du 15 octobre 2007, le Conseil réaffirme être prêt à réexaminer ou modifier ces mesures, ou à instaurer de nouvelles mesures restrictives, à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain.
9. Le Conseil rappelle qu'au nombre des mesures restrictives qu'il a adoptées à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar figure notamment l'interdiction de vendre, de fournir, de transférer ou d'exporter des armements et des matériels connexes de quelque type que ce soit. Le Conseil souhaite encourager la communauté internationale à adopter des mesures similaires.
10. L'UE rappelle son attachement résolu et indéfectible au bien-être de la population de la Birmanie/du Myanmar. L'UE et ses États membres fournissent une aide substantielle à ce pays. L'UE demeure prête à réagir de manière positive à de véritables progrès sur la voie de la démocratie en coopérant avec la Birmanie/le Myanmar au développement de ce pays et en trouvant de nouveaux domaines de coopération."